



Info\_161\_ED\_2012-13  
1<sup>er</sup> septembre 2012

## **Pour les industriels, certaines fondations « sont un moyen d'infléchir les thématiques de recherche » (Annie Thébaud-Mony, sociologue)**

*Dépêche AEF 170510 du 10-08-2012*

« Pour les industriels qui les financent, les fondations de recherche comme la fondation sur les maladies rares et la fondation pour une culture de sécurité industrielle, sont un moyen d'infléchir les thématiques de recherche. » C'est ce que déclare à AEF mercredi 8 août 2012 Annie Thébaud-Mony, sociologue et chercheuse en santé publique, spécialiste des cancers liés au travail et autres maladies professionnelles, qui a travaillé pendant 30 ans à l'Inserm jusqu'à sa retraite fin 2010 et qui est toujours active au sein de l'Iris (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, Paris-XIII). Elle a fait savoir, par une lettre envoyée à la ministre du Logement Cécile Duflot et diffusée à la presse le 4 août 2012, qu'elle refusait la Légion d'honneur décernée par la ministre pour différents motifs dont certains liés aux « difficultés de mener des recherches en santé publique financées par des fonds publics ».

Selon son analyse, les fonds rassemblés par ces fondations, dans la mesure où « ils proviennent de dons d'entreprises, déductibles d'impôts à 60 % », sont « en partie de l'argent public réinvesti, qui aurait pu servir à financer directement la recherche. » D'après elle, s' « il est difficile d'avoir une idée précise du nombre de bourses de thèse que ces fondations distribuent », on peut faire l'hypothèse que toutes fondations cumulées, celles-ci « distribuent un nombre de bourses supérieur à celui des bourses distribuées par le MESR ».

### **Une configuration proche de celle du Comité Permanent Amiante**

Le sens des recherches ainsi financées échappe, selon Annie Thébaud-Mony « à une dynamique qui serait l'objet de politiques publiques de recherche, lesquelles répondraient à des besoins de recherche, l'effectivité des programmes mis en œuvre étant sous le contrôle d'institutions publiques. » L'Inserm, rappelle-t-elle, « dispose par exemple d'un conseil scientifique et de commissions scientifiques dont le rôle est d'évaluer les recherches et d'en garantir la qualité scientifique ».

D'après la chercheuse, ces fondations obéissent à une autre configuration, « qui se rapproche de celle du CPA (Comité permanent amiante), dont on sait à quel point il a minimisé les risques sanitaires associés à l'amiante » : « créée et financée par l'industrie de l'amiante, cette organisation - composée des industriels, de représentants du ministère du travail, de syndicalistes, de chercheurs et de médecins - s'est auto-proclamée comme instance de référence de la connaissance sur l'amiante et de ses effets sanitaires ». Or, rappelle-t-elle, « certains membres du CPA sont aujourd'hui mis en examen pour avoir contribué à la dissimulation de la réalité des faits ayant conduit au drame de l'amiante ».

« Le CPA n'ayant pas de statut légal, il a été inattaquable en tant que personne morale », précise-t-elle. « Comme ce fut le cas pour le CPA, ceux qui participent aux fondations ont un pouvoir très important sur la définition de la recherche et la dissémination des résultats. » La chercheuse cite l'exemple de la fondation sur les maladies rares : « pour celle-ci, 85 % des cancers inscrits dans la liste des maladies rares (dont des cancers) sont d'origine génétique. Elle propose donc le financement des recherches orientées vers les questions de prise en charge de la maladie. Dans quelle stratégie de recherche en santé publique - incluant la prévention - s'inscrit une telle démarche ? Et au bénéfice de qui ? », interroge la chercheuse.

## La seule statutaire du Programme

Annie Thébaud-Mony déclare avoir refusé la Légion d'honneur, notamment pour alerter sur « son expérience de la difficulté de rester dans le cadre d'une recherche en santé publique financée par des fonds publics ». Le dernier programme qu'elle a mené sur les cancers professionnels, s'appuie sur une enquête permanente auprès de patients atteints de cancer de plusieurs services d'hôpitaux de la Seine-Saint-Denis. Il a été mené dans le cadre du GISCOP93 (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle) qui dépend de l'Iris, à l'université Paris-XIII, dont elle est toujours membre. « Nous reconstituons le parcours professionnel de chaque patient puis nous le faisons expertiser par une équipe pluridisciplinaire qui comprend des médecins du travail, des ingénieurs, des toxicologues », détaille-t-elle.

Dans un premier temps, le programme a été lancé dans un cadre associatif, avant de se structurer, en 2006, en un groupement d'intérêt scientifique avec des partenaires qui s'engagent pour quatre ans, renouvelables. Au nombre des partenaires du GISCOP figurent actuellement le ministère du travail, l'université Paris-XIII, le conseil général de la Seine-Saint-Denis, le centre d'étude de l'emploi, une association de médecin du travail (Amet), la Ligue contre le cancer, l'École des hautes études en santé publique, des unités de recherche. « D'emblée, avec environ 200 000 euros, le budget annuel financé par ces partenaires ne permettait pas de couvrir les besoins de l'enquête permanente », explique-t-elle. « Et quand nous avons renégocié les partenariats en 2010, la Ligue contre le cancer a revu à la baisse sa contribution. » Il a donc fallu trouver des financements non pérennes « pour financer la moitié des salaires ». « Un gros poste de dépense consistait en la mise en place d'une base de gestion et d'analyse de données pour laquelle nous avons mandaté un bureau d'études », précise-t-elle. Elle ajoute : « Nous nous trouvons dans cette situation contradictoire d'avoir à mener une enquête permanente, en ayant recours aux appels d'offre. »

« L'enquête permanente et le suivi des procédures de reconnaissance des maladies professionnelles suppose une continuité du financement et des personnels stables », détaille la chercheuse. « Or j'étais la seule statutaire de l'équipe, les autres chercheurs étant embauchés par le biais de CDD pour lesquels il faut observer un délai de carence de plusieurs mois au bout de trois ans de contrat, ce qui met en cause la continuité du travail scientifique. » La chercheuse explique avoir donc dû « jongler avec plusieurs institutions pour permettre la continuité de la recherche ». Elle explique avoir été confrontée à une autre difficulté, liée aux exigences des différents appels d'offre, « qui ont chacun leurs règles propres » : « Par exemple, certains financeurs ne veulent que des doctorants, d'autres ne veulent pas de doctorants. Il faut toujours s'adapter en tordant un peu le bâton. » D'autre part, le financement par appels d'offre « suppose un gros surcroît de travail, avec des rapports intermédiaires, et parfois des journées d'étude », pour des contrats qui courent « au mieux sur des périodes de trois ans, plus souvent de deux ans, voire un an ».

## L'évaluation du chercheur est fondée sur la monodisciplinarité

La chercheuse explique également s'être confrontée « à la difficulté de présenter des candidats sans être soutenue par le directeur d'unité » : « soit ce dernier refusait que la candidature se fasse au nom du laboratoire, soit, de façon informelle, une fois que la candidature était officiellement acceptée, il pouvait faire savoir au jury que ce soutien n'était que formel. » Elle évoque le cas de « deux jeunes brillantes chercheuses, qui n'ont pas eu la possibilité de se présenter ou d'être recrutée – même si la qualité de leurs travaux s'est imposée dans leur discipline ». Elle précise ne pas vouloir citer de noms, « ne voulant pas prendre le risque de leur porter préjudice pour des candidatures ultérieures ».

Annie Thébaud-Mony souligne « la difficulté de travailler dans un cadre pluridisciplinaire ». « Toute l'évaluation du chercheur est fondée sur la monodisciplinarité, notamment par le biais de publication dans des revues hyperspécialisées », explique-t-elle. « Or, je travaille en sociologie dans le domaine de la santé publique : mes travaux sont considérés comme trop techniques ou empiriques pour figurer dans des revues de sociologie de pointe. Il serait pourtant impensable dans ce domaine de faire une recherche exclusivement sociologique : des pans entiers de connaissance dépendent de connaissances produites dans d'autres disciplines. Ce qui entre en contradiction avec les critères d'évaluation. »

Outre ces éléments qui, sur le plan professionnel, l'ont amenée à ne pas accepter cette distinction, la chercheuse ajoute : « Ce refus est aussi de l'ordre de l'éthique : j'ai en tête des visages de personnes que j'ai suivi durant mes enquêtes et qui sont morts. Dans ce contexte, je n'aurais pas pu accepter une distinction de cet ordre pour une démarche de connaissance de cette réalité sur laquelle, en tant que chercheuse en santé publique, il est de ma responsabilité de donner l'alerte. »

# Relations universités-entreprises : l'université d'été du Medef se penche sur les expériences à l'international

Dépêche AEF 171023 du 31-08-2012

En France, au contraire d'autres pays, « le système d'enseignement est basé sur les performances individuelles plutôt que sur une pédagogie favorisant le travail en groupe », indique Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, vendredi 31 août 2012, lors de la rencontre universités-entreprises organisée à l'occasion de l'université d'été du Medef et intitulée « Au-delà des frontières ». Selon elle, les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche pourraient être « le lieu pour parler d'une conciliation entre performances individuelles et travail collectif », suggère-t-elle. Cette rencontre a été l'occasion de présenter les exemples de coopération entre les universités et les entreprises dans d'autres pays, de revenir sur l'enseignement des langues étrangères à l'université et de s'interroger sur les missions de l'université.

## **Voici les points qui ont été abordés à l'occasion de cette rencontre :**

**EXEMPLES INTERNATIONAUX.** En Allemagne, « les relations de l'université allemande avec le monde de l'entreprise sont très fortes, et commencent souvent tôt dans le cursus d'un étudiant », assure Horst Hippler, président de la HRK, équivalent allemand de la CPU. Dans l'université de Karlsruhe, dont il a été le recteur de 2002 à 2009, « sur un budget de 700 millions d'euros par an, 100 millions proviennent des entreprises ». Cette somme n'est pas seulement portée par des grandes entreprises allemandes puisque « les deux tiers proviennent de petites et moyennes entreprises implantées dans la ville de Karlsruhe ».

Au Brésil également, les entreprises et les universités ont développé d'importantes relations. Naomar Monteiro de Almeida Filho, ancien doyen de l'université fédérale de Bahia, rappelle par exemple que, dans le cadre du programme « Science sans frontières », les entreprises brésiliennes vont financer 25 000 des 75 000 bourses d'études prévues sur les quatre prochaines années. « La fondation partenariale de l'université de Strasbourg développe, elle aussi des programmes de type social », réagit Michel Deneken, vice-président de l'université de Strasbourg, expliquant que cette fondation « délivre chaque année une trentaine de bourses ».

Autre forme de collaboration entre universités et entreprises, celle évoquée par Marie-France Barthet, présidente du Consortium d'établissements français d'enseignement supérieur et de recherche pour le développement de l'université des sciences et des technologies de Hanoï (Vietnam). « Les statuts sont prêts pour la création d'une fondation partenariale afin que les entreprises françaises qui le souhaitent puissent appuyer la création de cette université », explique-t-elle.

**MISSIONS DE L'UNIVERSITÉ.** Michel Pébereau, ancien président de BNP Paribas et directeur du conseil de direction de l'IEP de Paris, souligne que le monde de l'entreprise a pour « mission d'aider les universités », mais il ne peut se tourner vers elles « que si les universités le souhaitent ». Il souligne aussi que dans ce cadre, « la question de la fiscalité est importante » pour les entreprises qui apportent leur soutien à des fondations partenariales, par exemple. Il s'interroge sur « la manière dont cette question sera traitée par le nouveau gouvernement dans les prochains mois », évoquant par exemple « la déductibilité des apports des entreprises aux fondations ».

Évoquant la notion d'« éducation pour l'industrie », Horst Hippler met en garde contre le fait que « l'université n'est pas seulement destinée à former à l'industrie ». Il faut aussi que l'université reste « un lieu d'éducation au sens large, contribuant au développement de la personnalité des étudiants ». Il faut veiller « à ce que l'industrie ne détermine pas les sujets de recherche de l'université », estime-t-il.

**LANGUES ÉTRANGÈRES.** Khaled Bouabdallah, président de l'université Jean Monnet de Saint-Étienne et président de la commission relations internationales et européennes de la CPU, souligne les « efforts » entrepris par les universités en matière d'apprentissage des langues étrangères. « Cet élément avait été laissé à l'abandon pour des questions de moyens, car il s'agissait d'une matière qu'il fallait enseigner en petits groupes », rappelle-t-il. Or, « il s'agit d'un sujet majeur, surtout si l'on s'intéresse à l'insertion professionnelle que ce soit sur le marché français ou sur le marché international ». Il regrette « la réglementation qui restreint la capacité des universités françaises à enseigner en anglais ». Il s'agit là d'un « sujet sur lequel on pourrait introduire des assouplissements, sans que cela soit en contradiction avec la question de la francophonie ». De manière plus générale, il invite les entreprises à travailler avec les universités pour « déterminer certaines compétences qu'il faut transmettre aux étudiants outre les langues étrangères ».

**GOÛT DE L'ENTREPRISE.** S'interrogeant sur la difficulté à « convaincre une main d'oeuvre qualifiée de s'engager dans le développement à l'international », la ministre souligne que l' « on n'a peut-être pas analysé les causes » de cette situation. Selon elle, « contrairement aux Allemands, les jeunes Français ont perdu le goût pour la production ». Elle évoque aussi, « le goût de l'entreprise, qui doit s'apprendre dès le primaire, avec des méthodes pédagogiques [adaptées] ». Elle réagit à une intervention de Maxime Holder, président-directeur général des boulangeries « Paul », qui indique que son entreprise « n'a pas réussi à mobiliser l'ensemble des salariés pour entreprendre la conquête de reste du monde ». Maxime Holder tire trois constats de cette expérience : « un véritable handicap sur les langues étrangères », « un blocage par rapport à la mobilité internationale » et « le défi que représente le recrutement par les entreprises françaises de candidats étrangers pouvant appréhender les cultures locales ».

**PRÉSENCE EN EUROPE.** « L'université française doit être présente en Europe », déclare par ailleurs Geneviève Fioraso. Elle souligne que, dans le cadre du dernier PCRDT, « les français n'avaient qu'une présence de 11,2 % dans les programmes ». Selon elle, cela s'explique par « la frénésie d'appels d'offres qui ont occupé les chercheurs ». Or, il faut « inciter les chercheurs français à répondre à plus d'appels d'offres européens », car au fond « ils ne sont pas plus compliqués que ceux des idex », assure-t-elle

## **Geneviève Fioraso : « il faut simplifier l'offre de formation » (rencontre universités-entreprises du Medef)**

*Dépêche AEF 171007 du 31-08-2012*

« Il faut simplifier l'offre de formation », déclare Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, vendredi 31 août 2012 lors des « rencontres universités-entreprises » que le Medef organise dans le cadre de l'édition 2012 de son « université d'été ».

La ministre se dit convaincue de « la valeur et de la qualité de la formation à l'université », qui offre « une créativité que l'on n'a pas dans certaines écoles ». Elle poursuit : « Je discute avec des entreprises qui me disent qu'elles ont besoin de cette créativité. »

Mais « il faut que la qualité de la formation inspire davantage de confiance aux familles et aux prescripteurs [de formations] », estime-t-elle. « Quelles familles peuvent se retrouver dans le maquis des formations ? Il y a aujourd'hui 6 600 masters en France : qui peut aujourd'hui s'offrir le luxe [d'un tel nombre de masters] » ?

« Il faut une offre de formation lisible et crédible, il faut simplifier pour redonner confiance dans la formation. » Elle ajoute : « Le but » des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche sera de « simplifier sans sacrifier. »